

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU  
JEUDI 15 JUIN 2023**

Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Absents : 2

Délibération N° 2023-058

Ne participe pas au vote : 1

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 2

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Villecresnes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick FARCY, Maire.

### Présents :

Patrick FARCY, René-Jean CULLIER DE LABADIE, Stéphane RABANY, Dominique CARON, Didier FABRE, Catherine ARDIOT, Nicolas DUCELLIER, Beatriz LAPORTE GARCIA, Matthieu PIERRON, Marie-Annick PERSELLO, Pierre LENTIER, Yannick SKOEZ, Frédérique STRAZEL, Ana GOMES, Bernard VERGNAUD, Christelle BOURDAIS, Priscilla FERNANDO, Daniel CASCARINO, Virginie COPPIN, Robert HABIAC, Sébastien MONS, Annie BROSSARD, Lasaâd DAMMAK, Carolina TAVARES, Vincent HIRON, Marline GASSE

### Absents excusés :

Anne-Marie MARTINS donne pouvoir à Didier FABRE  
Estelle KOMANIECKI donne pouvoir à Virginie COPPIN  
Aurélie GAUTHIER donne pouvoir à René-Jean CULLIER DE LABADIE  
Chakia VOLKART donne pouvoir à Stéphane RABANY  
Hervé MANFRINI donne pouvoir à Dominique CARON

### Absents non représentés :

Pedro GRACIA, Lydie MESSAD

### Secrétaire de séance :

René-Jean CULLIER DE LABADIE

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu la délibération n°2023-057 du 15 juin 2023 approuvant le compte de gestion 2022 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 7 juin 2023 ;

Après avoir examiné le compte administratif 2022 afférant au budget principal ;

Le vote du compte administratif devant être réalisé en son absence, Monsieur le Maire se retire et l'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane RABANY désigné par l'assemblée délibérante ;

Monsieur Stéphane RABANY propose d'arrêter le compte administratif 2022 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	17 318 016,06 €	7 505 144,78 €
Dépenses	15 928 581,24 €	5 310 936,87 €
Solde d'exécution	1 389 434,82 €	2 194 207,91 €
Report 2021	1 308 664,09 €	- 3 477 911,60 €
Résultat de clôture 2022	2 698 098,91 €	- 1 283 703,69 €

Sur proposition de Monsieur Matthieu PIERRON, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité, 28 voix pour et 2 abstentions ;  
(Monsieur Patrick FARCY n'a pas pris part au vote),

**Article 1 :** Vote le compte administratif 2022, lequel est conforme au compte de gestion 2022 établi par le Trésorier principal.

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier principal de Boissy-Saint-Léger.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Et ont signé les membres présents


Pour extrait conforme au registre,

Le 2<sup>e</sup> adjoint au maire,

  
Stéphane RABANY



Secrétaire de séance,

  
René-Jean CULLIER DE LABADIE  
Le Maire certifie le caractère exécutoire  
Du présent acte à compter du

27 JUIN 2023

Et pour copie conforme à l'original  
Pour le Maire et par délégation  
Patricia DURAND

Directrice Générale des Services

